

PRÉFET D'INDRE ET LOIRE

direction des collectivités territoriales et de l'aménagement
bureau de l'aménagement du territoire et des installations classées

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

commune de Sorigny

**autoroute A 10 "L'Aquitaine"
projet d'aménagement de la barrière de péage**

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'aménagement de la barrière de péage à Sorigny sur l'autoroute A10 Aquitaine.

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public, **du lundi 4 février 2013 à 9h au mardi 5 mars 2013 à 16h30**, aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie. Il pourra également être consulté sur le site de la préfecture à l'adresse suivante : www.indre-et-loire.gouv.pref.fr. Le dossier soumis à enquête comprend une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale porté sur cette étude.

Les observations pourront être directement consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, ou être adressées par écrit à M. Dominique PROT, commissaire-enquêteur, à la mairie de Sorigny. Elles pourront également être adressées par message électronique à l'adresse suivante : pref-ep-telepeagesansarret-a10sorigny@indre-et-loire.gouv.fr

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans la mairie de Sorigny **mercredi 13 février de 8h30 à 11h30 et mardi 5 mars de 13h30 à 16h30**.

Le préfet d'Indre-et-Loire est l'autorité compétente au sens de l'article R123-9 du code de l'environnement. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Julien DELAVENNE, Cofiroute, direction de la construction, rue Jean Bertin, 45770 Saran, 06 12 76 18 91.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la préfecture d'Indre-et-Loire et dans à la mairie de Sorigny, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.